

TERRE SAINTE

10 octobre - 20 octobre 2022

*EIN AVDAT
QASR EL YAHUD
JERICHO
NAZARETH
MONT THABOR
TIBERIADE
BETHLEEM
JERUSALEM*



Renseignements et Inscriptions

Service des pèlerinages

*Maison Diocésaine - 20 avenue de Limerick -
29000 QUIMPER*

peles29@diocese-quimper.fr - 02 98 64 58 61

Pèlerinage en TERRE SAINTE

Aux sources de la Foi



PROGRAMME

11 JOURS/10 NUITS



Jour 1 **Lundi 10 octobre 2022 -**

BREST / PARIS ORLY

Préacheminement en car. Départ de **Brest** pour **Paris** via Quimper.

Dîner et nuit en maison religieuse à Orsay

Jour 2 **Mardi 11 octobre 2022 -**

PARIS ORLY / TEL AVIV / ARAD

08h40 : Convocation à l'aéroport d'**Orly**
11h40 : Décollage de Paris Orly, vol TO 3458, à destination de Tel Aviv
17h25 : Arrivée à l'aéroport de **Tel Aviv**

Accueil à l'aéroport de Tel Aviv par votre guide francophone.

Route vers le désert du Néguev : grand triangle de montagnes et plateaux arides habités jadis par les nabatéens et aujourd'hui par les bédouins.

*Dîner et nuit à l'hôtel Inbar à **Arad***

Jour 3 **Mercredi 12 octobre 2022 -**

ARAD / EIN AVDAT / AVDAT / MITZPE RAMON / ARAD

Le matin, route vers les gorges d'**Ein Avdat**.

Marche vers les Gorges, en silence.

Puis, route vers **Avdat** et visite du site : son acropole, ses églises byzantines et nabatéennes.

Messe en plein air dans les ruines de l'Eglise byzantine

Continuation vers **Mitzpe Ramon**.

Déjeuner à Mitzpe Ramon

L'après-midi, découverte du Ramon Rameshe, l'un des plus grands cratères du monde. Temps de marche si possible.

Retour à **Arad**.

*Dîner et nuit à l'hôtel Inbar à **Arad***

Jour 4 Jeudi 13 octobre 2022 -

ARAD / MASSADA / QUMRAN / JERICHO

Le matin, départ vers **Massada**, dernier vestige de la révolte judaïque contre les romains. Montée en téléphérique, visite du site et descente par téléphérique. Puis, le long de la Mer Morte, route vers **Qumran**, vestiges d'un établissement habité par la secte juive des Esséniens.

Déjeuner à Kalia / court temps de baignade dans la mer morte si possible

L'après-midi, découverte du site de Qumran.

Continuation vers **Jéricho**, une des plus anciennes villes du monde.

A Jéricho : évocation de la conquête par Josué, de la conversion de Zachée et de la guérison de Bartimée. Arrêt devant un sycomore et évocation du sycomore de l'évangile de Luc à l'arrivée de Jésus dans la ville.

Messe chez les Franciscains

Dîner et nuit à l'hôtel Jéricho Resort Village à Jéricho

Jour 5 Vendredi 14 octobre 2022 -

JERICHO / MONASTERE DE SAINT GEORGES DE KOSSIBA / QASR EL YAHUD / NAPLOUSE / NAZARETH

Le matin, messe en plein air au Promontoire du Wadi Kelt

Puis, marche à pied vers **Jéricho** le long du Wadi Kelt, depuis le monastère de Saint Georges de Kossiba (prévoir 1 heure de temps de marche en légère descente, se munir de bonnes chaussures en raison des pierres qui roulent, d'une petite bouteille d'eau et d'une casquette). Personne souffrant du vertige : s'abstenir. Avec l'autocar, retour dans Jéricho.

Route vers le lieu du baptême : **Qasr el Yahud**. Près du Jourdain, au bord de la Mer Morte : prédication de Jean-Baptiste et Baptême de Jésus. Evocation du Baptême sur le site de Qasr El Yahud.

« Moi je vous ai baptisés dans l'eau, lui

Il vous baptisera dans l'Esprit Saint » (Marc, 1)

Route vers Sichem (**Naplouse**), ancienne ville cananéenne située au cœur de la Cisjordanie entre le Mont Ebal et le Mont Garizim. Accès à la Samarie sous réserve de l'accord des autorités israéliennes

- Chaque participant devra avoir son passeport sur soi -

Déjeuner à Naplouse à la paroisse de Sichem Rafidia (si possible)

en compagnie du Père Juan David Aragon (arrivé en 2017 – francophone), prêtre de la Paroisse Latine Saint Justin à Rafidia.

Découverte du Puits de Jacob et évocation de la Samaritaine.

Route vers **Nazareth**, en passant par la Vallée du Jourdain.

Dîner et nuit à l'hôtel Mary's Well à Nazareth

Jour 6 Samedi 15 octobre 2022 -

NAZARETH / MONT THABOR / NAZARETH

**Nazareth, lieu de l'Annonciation. Campagne de Galilée, les paraboles.
Nazareth, le village de l'humilité de Dieu et la vie cachée de la Sainte Famille.**

Le matin, pèlerinage à la source de la Vierge, en l'église grecque orthodoxe de Saint Gabriel.

Visite de la Synagogue.

Visite de l'église de Saint-Joseph, située à l'emplacement présumé de la maison de la Sainte Famille et de l'atelier de charpenterie de Joseph.

Pèlerinage à la Basilique et à la Grotte de l'Annonciation.

Déjeuner à Nazareth au restaurant Holy Land (si possible)

L'après-midi, route vers le **Mont Thabor**, lieu de la Transfiguration de Jésus, situé à l'extrémité orientale de la vallée d'Yzréel, à 17 km de la Mer de Galilée et culminant à 575 mètres. Montée en taxi. Vue sur la plaine d'Yzréel et le massif de Galilée. Visite de la Basilique de la Transfiguration.

Messe au Mont Thabor

Descente en taxi puis retour à **Nazareth**.

Visite par une sœur, du tombeau du Juste chez les Sœurs de Nazareth.

Dîner et nuit à l'hôtel Mary's Well à Nazareth

Jour 7 Dimanche 16 octobre 2022 -

NAZARETH / LE LAC DE TIBERIADE / BETHLEEM

Le matin, route vers le Lac de Tibériade.

Nous commencerons par la traversée du **lac de Tibériade** à Guinossar.

Puis visite de la Primauté de Pierre, construite sur un rocher au bord du lac, elle rappelle l'apparition de Jésus à ses apôtres après la Résurrection et la triple question à Pierre : « **Pierre, m'aimes-tu ?** » (Jn21).

Tabgha, abritant l'Eglise de la Multiplication des pains.

Montée au Mont des Béatitudes.

Messe au Mont des Béatitudes, face au Lac, dans la Roseraie

Déjeuner chez les Sœurs des Béatitudes

L'après-midi, route vers Capharnaüm. Visite du site de Capharnaüm, où se trouvent des vestiges très frappants de l'antique cité : la Synagogue où Jésus prononça le « Discours sur le Pain de Vie ».

Puis, route vers **Bethléem**, en passant par la Vallée du Jourdain.

- Chaque participant devra avoir son passeport sur soi -

Dîner et nuit à la Casa Nova à Bethléem

Jour 8 Lundi 17 octobre 2022 -

BETHLEEM / EIN KAREM / BETHLEEM

Le matin, route vers **Ein Karem**. Selon une tradition, c'est l'un des lieux où Marie et Elizabeth se sont rencontrées et où Marie a bu à la fontaine (c'est pourquoi la source est devenue un lieu de pèlerinage chrétien).

Découverte de l'église de la visitation.

Retour à **Bethléem** et découverte du Champ des Bergers. Le Champ des Bergers, à Beit Sahour, le lieu où la tradition situe le récit de l'évangile de saint Luc (Lc 2, 1-19), quand les bergers entendirent les anges les inviter à venir à Bethléem. C'est un lieu de simplicité et de joie. Là « le ciel s'est ouvert », annonçant la paix.

Messe au Champ des Bergers

Déjeuner à Bethléem

L'après-midi, pèlerinage à la Grotte et à la basilique de la Nativité. La Basilique de la Nativité est l'une des plus vieilles églises du monde, bâtie sur le lieu présumé de la naissance du Christ. Sous le chœur de la basilique ancienne, on accède à la grotte de la nativité et à la mangeoire. Une étoile marque le lieu de la naissance de Jésus.

Temps libre.

Rencontre, à la crèche avec l'une des Sœurs de Saint Vincent de Paul.

Dîner et nuit à la Casa Nova Bethléem

Jour 9 Mardi 18 octobre 2022 -

BETHLEEM / JERUSALEM

Le matin route vers **Jérusalem**.

Du belvédère du Mont des Oliviers, splendide vue sur la vieille ville fortifiée de Jérusalem et ses 3 000 ans d'Histoire.

Pèlerinage aux sanctuaires du Mont des Oliviers : l'Ascension puis, le Carmel du Pater, là où Jésus enseigna la prière du Notre Père à ses disciples.

Marche à pied jusqu'à l'église du Dominus Flevit, construite en souvenir des larmes versées par Jésus sur la ville sainte.

Continuation à pied vers le jardin des Oliviers et la Basilique de Gethsémani.

Déjeuner à Jérusalem

L'après-midi, le Mont Sion : découverte du Cénacle, ou lieu de la dernière Cène.

Puis, la Basilique de la Dormition de Marie.

Enfin, découverte de l'église de Saint Pierre en Gallicante, là même où Pierre renia Jésus trois fois. Vous verrez également la voie romaine à degrés.

Messe à Saint Pierre en Gallicante

Dîner et nuit chez les Sœurs Salésiennes à Jérusalem

Jour 10 Mercredi 19 octobre 2022 -

JERUSALEM

Le matin, découverte de l'église Sainte Anne et de la Piscine Probatique. Puis, de la Flagellation et du Lithostrotos, chemin de Croix sur la Via dolorosa, vers la Basilique de l'Anastasis : Golgotha et Saint-Sépulcre.

Messe au Saint-Sépulcre

Déjeuner à Jérusalem

L'après-midi, temps libre dans la vieille ville.

Proposition de rencontre avec Marie - Armelle BEAULIEU, rédactrice en chef du magazine Terre Sainte de la Custodie.

Ou bien avec le Père David NEUHAUS, jésuite de nationalité israélienne, Vicaire Patriarcal pour la Communauté Catholique Hébreophone d'Israël.

Ou bien avec le Père BAUWEN (père Blanc) président de la commission Justice et Paix.

En soirée, possibilité d'assister à l'ouverture du Shabbat, au Mur des Lamentations.

Dîner et nuit chez les Sœurs Salésiennes à Jérusalem

Jour 11 Jeudi 20 octobre 2022 -

JERUSALEM / ABU GOSH / TEL AVIV / PARIS-ORLY / BREST

Route vers **Abu Gosh**, l'un des possibles lieux d'Emmaüs : s'y trouvent un monastère bénédictin et une église datant de l'époque des croisés. Evocation de la rencontre de Jésus et des disciples de l'Emmaüs.

Rencontre avec un moine Bénédictin (sous réserve de sa disponibilité).

Messe d'envoi du pèlerinage à Abu Gosh

Déjeuner chez les Sœurs de Saint Joseph de l'Apparition (si possible).

Transfert vers l'aéroport de Tel Aviv

15h35 : Convocation à l'aéroport de **Tel Aviv**

18h35 : Décollage de Tel Aviv, vol TO 3459, à destination de Paris Orly

22h35 : Arrivée à l'aéroport de **Paris Orly**

Récupération des bagages.

Retour en Bretagne en car.

Les messes et les rencontres sont sous réserve de disponibilité des lieux et des intervenants. De même l'ordre des visites peut être soumis à des modifications.

Cependant, l'ensemble des visites mentionnées au programme sera respecté.

Prix total du pèlerinage

2 110 € : sur une base de 45 personnes, au départ de Brest

2 250 € : sur une base de 35 personnes, au départ de Brest

2 500 € : sur une base de 25 personnes, au départ de Brest

Attention : Les prestations terrestres sont réglées en dollar us. Les prix ont été calculés :
- sur la base d'1 € = 1.16 \$. La part du dollar représente entre 75 et 77 % du coût total des prestations.
- et selon les conditions économiques (taxes, coût du carburant...) connues en date du 16 novembre 2021 ainsi que selon les conditions de voyage connues avant COVID-19.
Le prix sera revalidé de façon définitive selon les conditions économiques en vigueur (montant des taxes, coût du carburant etc...), selon le nombre définitif d'inscrits, et selon les conditions de voyage (consignes sanitaires liées au COVID, qui pourraient être imposées par le pays. Exemple : imposition d'un nombre limité de participants par autocar, ou par guide...) à 35 jours du départ.

Ce prix comprend :

- Les pré et post acheminements en autocar au départ de Brest avec un ramassage à Quimper pour se rendre à l'aéroport de Paris Orly (et retour),
- La nuit en chambre à 2 lits à Orsay, en maison religieuse et en demi-pension
- Le transport aérien sur vols directs PARIS ORLY / TEL AVIV et TEL AVIV / PARIS ORLY de la compagnie aérienne Transavia, en classe économique,
- Les taxes d'aéroport et de sécurité,
- Le service d'accueil à l'aéroport de Tel Aviv,
- Les services d'un guide professionnel francophone durant tout le pèlerinage,
- Les hébergements en chambre à deux lits en auberge de jeunesse à Arad, en hôtel de catégorie 3*-4* (normes locales) à Jéricho et Nazareth, et en maisons religieuses à Bethléem et à Jérusalem,
- La pension complète du **dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour**,
- La mise à disposition d'un autocar climatisé et de bon confort pendant toute la durée du circuit,
- La montée et la descente en téléphérique à Massada,
- La traversée du Lac de Tibériade,
- La montée et la descente en taxis pour le Mont Thabor,
- Tous les droits d'entrées dans les sites, monuments et musées mentionnés au programme,
- La location d'audio-guide,
- L'assurance assistance et rapatriement BIPEL ASSISTANCE (par Mutuaide Assistance couverture COVID-19),
- La garantie annulation BIPEL,
- Un sac de voyage, un livre guide, un chèche, des étiquettes bagages et le livret du pèlé,
- Les pourboires pour les maisons religieuses, les hôtels, les restaurants ainsi que les guides accompagnateurs et les chauffeurs,
- Les offrandes pour les communautés rencontrées, les intervenants extérieurs et pour les messes.

Ce prix ne comprend pas :

- Les boissons,
- Toutes les dépenses à caractère personnel,
- Le surcout pour chambre individuelle : 405 €.

Formalité de police

Vous devez avoir un passeport en cours de validité et valable plus de 6 mois après la date d'entrée dans le pays.

Merci de joindre impérativement une photocopie de votre passeport à votre inscription

Vous devrez justifier de cette pièce d'identité durant le pèlerinage.

Conseils

- **Etre en condition physique suffisante pour rester debout, marcher pour accéder aux sites.**
- Avoir une photocopie de vos ordonnances médicales et de votre passeport en cours de validité dans votre valise.
- Nous vous remercions de nous indiquer tout régime spécial à faire respecter par nos fournisseurs pendant le pèlerinage (exemple : régime sans gluten, sans condiments, etc...).

Chambre individuelle

Les hébergements nous accordent généralement que 10 % du groupe en chambre seule. Nous nous efforçons d'en obtenir autant que souhaité. Ce n'est pas toujours possible. Dans ce cas, la répartition en chambres à 2 lits s'impose. Nous en parlerons au cours de la réunion préparatoire.

Chambre individuelle forcée

En fonction du nombre de participants, certains de nos pèlerins se trouvent parfois en chambre seule alors que cela n'était pas désiré. Cela peut être une désagréable surprise car il faut alors payer un supplément chambre individuelle. La répartition financière se fera de la manière suivante : 1/3 pèlerin, 1/3 service des pèlerinages, 1/3 agence BIPEL.

Le service garantie annulation

a) Qu'est-ce que la Garantie Annulation BIPEL ?

Pour toute annulation liée à un problème de santé (y compris les épidémies ou pandémies, telle la Covid-19...) et autre **cas de force majeure**, nous nous engageons à rembourser les sommes versées, et à retenir uniquement une franchise de 160 € de frais d'inscription par personne (80 € pour BIPEL et 80 € pour le Service des pèlerinages), de l'inscription jusqu'au jour du départ.

Important : Les maladies antérieures à la date d'inscription sont également couvertes par notre Garantie Annulation.

b) Quels sont les évènements générateurs du service « Garantie Annulation »

• **Problème de santé**

En cas de maladie (réelle et sérieuse), pandémie COVID-19, accident ou décès :

De vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait et de la personne vous accompagnant.

De vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint et/ou ceux de la personne vous accompagnant.

De vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles.

- **Refus d'embarquement**

Suite à une prise de température du voyageur bénéficiaire de la garantie annulation, à son arrivée à l'aéroport. Attention, les frais de retour au domicile restent à la charge du pèlerin.

- **Événement aléatoire ou cas de force majeure**

Événement aléatoire quel qu'il soit constituant un obstacle immédiat, réel et sérieux, empêchant votre départ et/ou l'exercice des activités prévues pendant votre séjour. Par événement aléatoire, on entend toute circonstance soudaine, imprévisible et indépendante de la volonté du voyageur bénéficiaire de la garantie annulation, justifiant l'annulation du voyage (exemple en cas d'incendie ou de dégâts des eaux...). L'événement aléatoire doit avoir un lien de causalité direct avec l'impossibilité de partir et obligeant ainsi la personne à rester sur place.

Les événements ci-après, sans que cette liste soit limitative, sont assimilés à des cas de force majeure : en cas d'émeute, d'attentat ou d'un acte de terrorisme ou en cas de catastrophe naturelle survenant à l'étranger, dans un rayon de 100 km de votre lieu de villégiature dans la ou les villes de destination ou de séjour. La garantie vous est acquise en cas d'émeute, d'attentat ou d'acte de terrorisme ou en cas de catastrophe naturelle lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- L'événement a entraîné des dommages matériels et corporels dans la ou les villes de destination ou de séjour.
- Le ministère des Affaires étrangères français déconseille les déplacements vers la ou les villes de destination ou de séjour.
- L'impossibilité pour l'organisme ou l'intermédiaire habilité de votre voyage de vous proposer un autre lieu de destination ou de séjour de substitution.
- La date de votre départ est prévue moins de 30 jours après la date de survenance de l'événement.

Aucun événement similaire ne s'est produit dans la ou les villes de destination ou de séjour, dans les 30 jours précédant la réservation de votre forfait.

c) Exclusions de la garantie annulation

La Garantie Annulation s'applique pour les motifs énumérés ci-dessus au paragraphe a) et b), à l'exclusion de tout autre.

En outre, la garantie annulation exclue la non-présentation du voyageur aux dates et heures mentionnées sur le carnet de voyage, pour quelque cause que ce soit, la non-présentation des documents indispensables au séjour (tels que passeport, carte d'identité, visa, titres de transport, Test PCR ou antigénique négatif (selon consignes du pays visité), certificat de vaccination...), pour quelque cause que ce soit, qui empêcherait son embarquement. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Sauf en cas de vol dans les 48 heures précédant le départ du passeport ou de la carte d'identité. D'autre part, les frais de démarches d'obtention des documents de voyages (formalité de police ou sanitaire) restent à la charge de chaque voyageur et ne seront pas remboursés.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

d) Que faire en cas d'annulation ?

Contacts :

- Le service diocésain aux horaires d'ouverture suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00 (en dehors de ces horaires, merci de nous laisser un message sur le répondeur) au 02 98 64 58 61 et / ou par mail à l'adresse suivante : peles29@diocese-quimper.fr
- Ou Agence BIPEL au 02 99 30 58 28 et / ou par mail à l'adresse suivante : bipel@bipel.com.

Si l'annulation intervient le week-end ou un jour férié précédant la date de départ, nous vous remercions de composer le numéro de téléphone d'urgence : 06 60 74 77 65.

Pour être remboursé, il est obligatoire de nous contacter dès que vous êtes informés de l'annulation ! Un courrier devra suivre, et les documents suivants nous être envoyés, dans les 8 jours suivants la date de l'annulation, pour prétendre au remboursement :

- La copie du bulletin d'inscription de la personne,
 - La copie des versements effectués,
 - La copie du courrier d'annulation,
 - Le justificatif de cette annulation (certificat médical, constat et/ ou attestation de l'assureur...)
- Le règlement du litige se fera, dans la mesure du possible, dans le mois suivant la réception des documents mentionnés ci-dessus.

e) Quels sont les frais d'annulation ?

Pour les cas de force majeure, sur présentation des documents ci-dessus, et après étude du dossier, nous nous engageons à ne retenir que des frais d'inscription d'un montant de 160 € par personne de l'inscription jusqu'au jour du départ.

Attention : pour les destinations exigeant un visa à l'entrée, si les démarches d'obtention ont déjà été engagées, les frais de visa ne sont pas remboursables en cas d'annulation.

Pour toute personne ne fournissant pas les documents et/ou dont les conditions d'annulation ne rentrant pas dans les cas de force majeure, les versements effectués par le pèlerin pourront être remboursés sous déduction des frais suivants en fonction de la date d'annulation :

- Jusqu'à 31 jours du départ : 160 € frais inscription et facturation des frais éventuels retenus par les prestataires (compagnies aériennes, hébergements, autres...),
- Entre 30 et 21 jours avant le départ, 25% du montant total du voyage,
- Entre 20 et 8 jours avant le départ, 50 % du montant total du voyage,
- Entre 7 et 2 jours avant le départ, 75% du montant total du voyage,
- A moins de 2 jours avant le départ, 90% du montant total du voyage,
- Le jour du départ, 100% du montant total du voyage.

Les billets d'avion sont émis 8 jours avant le départ. Tout billet émis est non remboursable, non modifiable. De même le montant de la surcharge transporteur, appliquée le jour de l'émission, n'est pas remboursable.

Transmission des noms

Transmission des noms/prénoms à la compagnie aérienne au plus tard à 35 jours du départ. Attention : les orthographes des noms/prénoms doivent correspondre fidèlement à ce qui figure sur les pièces d'identité emportées par les voyageurs.

Bagages

Une pièce de bagage de 15 ou 20kg maximum est autorisée en soute et un bagage de 10kg en cabine.

Responsabilités

La responsabilité des compagnies aériennes participant au voyage – ainsi que celles des représentants, agents ou employés de celle-ci - est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature au transport aérien des passagers et de leurs bagages, exclusivement comme précisé dans leurs conditions de transport.

Responsabilités de l'agence

Pour raisons politiques, militaires, guerres, sanitaires, climatiques, mécaniques ou économiques, dans l'intérêt et/ou pour la sécurité des voyageurs, l'agence se réserve le droit à tout moment d'annuler le voyage, d'en changer l'itinéraire, d'en interrompre le cours ou d'en modifier les prix.

En cas d'annulation ou d'interruption, les participants seront remboursés :

Avant le départ : des sommes versées à l'exclusion de tous dommages et intérêts, avec un minimum de 160 € par personne, retenu à titre compensatoire d'une partie des frais d'organisation,

Au cours du voyage : au prorata du nombre de jours de voyage.

Faits de grèves

Aucune compagnie d'assurance ne couvrant les frais occasionnés par une grève éventuelle, ceux-ci restent à la charge exclusive du passager. Ils lui sont facturés sur justification d'un relevé par l'agence.

Autres conditions

L'agence ne saurait être tenue pour responsable en cas de défaut d'enregistrement du participant sur le lieu du départ de voyage occasionné par un retard de pré acheminement aérien, terrestre ou ferroviaire, même si ce retard résulte d'un fait de grève, de force majeure ou de cas fortuit.

PROCEDURE DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

- Aller sur le site du diocèse : <https://diocese-quimper.fr>
- Cliquer sur « FAIRE UN DON » en haut à droite de l'écran de la page d'accueil
- Cliquer sur « JE DONNE POUR UN PROJET »
- Dans la rubrique « MON DON » :
 - *noter le montant du pèlerinage (acompte ou solde)
 - *sélectionner « Je règle une inscription à un pèlerinage » dans le champ « A QUI DONNER ? »
- Dans la rubrique « MES COORDONNEES », remplir les champs obligatoires (*)
Dans l'encart « COMMENTAIRE » :
 - *préciser le pèlerinage et si le règlement correspond à un acompte ou un solde
- Poursuivre par le règlement en suivant les instructions données

